



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 110035

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les décrets d'application de la loi sur les retraites relatifs à l'égalité professionnelle. L'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 réformant les retraites prévoit de sanctionner les entreprises de plus de cinquante salariés qui n'agissent pas face aux inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Mais ses décrets d'application font toujours l'objet d'intenses discussions et n'ont toujours pas été publiés, en dépit des dires de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale qui avait promis que ces derniers seraient publiés avant la fin du mois d'avril. Il lui rappelle qu'à l'inverse, le Gouvernement a su publier très rapidement les décrets d'application du recul de l'âge légal de départ à la retraite. Au sein même de la majorité ces retards agacent, et certains de nos concitoyens se demandent si la volonté du Gouvernement de retarder le plus possible la publication de ces décrets n'a pas pour objet de faire gagner du temps aux entreprises et de minimiser ainsi la portée des sanctions. Il lui demande quelle est sa réaction à ces propos.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110035

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5704

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)